



## Divorce : ma femme peut elle quitter notre domicile

-----  
Par Visiteur

Bonsoir,  
mon epouse a engagé une procedure de divorce via son avocate  
pour le moment, je n'ai rien reçu comme papiers de son avocate, et je n'ai tjrs pas pris un avocat

a ce jour, ma femme a trouvé un logement et elle veut quitter la maison dans les 10 jours pour y aller vivre avec ma fille  
elle va prendre des meubles des biens etc...

a t'elle le droit?  
et comment je dois faire si je ne le souhaite pas  
cordialement

-----  
Par Visiteur

Bonjour Monsieur,

No votre femme ne peut agir de la sorte car tant que le juge n'a pas autorisé les époux à vivre séparément l'obligation de cohabitation subsiste.

Par ailleurs en ce qui concerne les biens meubles, je suppose que vous êtes mariés sous le régime de la communauté et de ce fait tous les biens sont communs et le partage doit être acté.

En outre, si votre fille est mineure votre accord doit être donné pour un déménagement.

Si votre femme persiste vous pouvez déposer une main courante auprès de la gendarmerie ou du commissariat pour abandon de domicile conjugal.

Cordialement